

Procès-verbal de l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

Assemblée Générale 2025 en date du vendredi 6 juin 2025

- Nombre de votant.e.s : 98 adhérents présents ou représentés dont 58 pouvoirs

Personnes présentes :

Membres présents du Conseil d'Administration :

- Bernard GOLSE (Président) - *Membre Fondateur*
- Agnès SZANTO (Vice-présidente) - *Membre Fondateur*
- Sylvaine GISSINGER (Secrétaire)
- Patricia MORISSET- *Membre Fondateur*
- Anne FRICHET
- Elise de SAINT-GUILHEM
- Anne VASSEUR

Membres du Conseil d'Administration représentés :

- Colette DE SAINT-SAUVEUR - *Membre Fondateur*
- Dominique ROSSET

L'Assemblée générale débute à 16h30, à la fois en présentiel et en distanciel

Ouverture de l'Assemblée Générale

*Par Bernard Golse,
Président*

C'est toujours pour moi un grand plaisir que de vivre ce moment associatif annuel important qu'est notre assemblée générale.

C'est en effet l'occasion de transmettre à tous nos adhérents, en présentiel ou en distanciel, une vision du fonctionnement actuel de notre association.

Les différents documents qui ont été transmis permettent également à toutes celles et à tous ceux qui n'ont pu nous rejoindre d'être informés de l'état du fonctionnement de notre association qui nous est à toutes et à tous si chère.

Je la préside depuis 2007 et c'est une partie de ma vie professionnelle qui compte énormément pour moi car je ressens de plus en plus l'approche piklérienne comme porteuse d'une éthique du sujet, d'une éthique du soin et d'une éthique de l'accueil qui m'importent au plus haut point.

Afin de laisser la place aux informations précises sur l'état de l'association je serai relativement bref mais je tiens tout d'abord à saluer le travail remarquable effectué par toute l'équipe de permanents sous la direction et la gouvernance si avisées de Catherine Peyrot.

Je remercie aussi très sincèrement les membres du Conseil d'administration et du bureau de notre association pour leur implication constante et enthousiaste.

Un grand merci donc et un grand merci aussi à l'ensemble de nos formateurs sans lesquels l'APLF, bien évidemment, ne serait pas.

Je ne ferai maintenant que quelques remarques introductives relativement brèves.

- La journée des 40 ans de l'association a été, je le pense, extrêmement importante et marquante avec une dimension mémorielle et intergénérationnelle à la fois informative et émouvante.

Elle nous a permis notamment une analyse très intéressante des malentendus qu'il y a pu avoir ou qui peuvent encore exister à propos de l'approche piklérienne.

Les résistances sont nécessaires même si certains pensent que les avions voleraient mieux sans la résistance de l'air ...

De la même manière, quand la psychanalyse ne suscitera plus aucune résistance alors, là, elle sera bel et bien morte !

Mais tout de même des résistances ... point trop n'en faut !

- L'approche piklérienne se fonde sur une vision interactive du développement mais qui part de la vision de l'enfant et pas de celle de l'adulte.

Elle est à l'opposé de la vision purement quantitative et réifiante que le néolibéralisme veut aujourd'hui nous imposer.

Comme l'a très bien montré Barbara Stiegler ¹, l'ennemi public n°1 du néolibéralisme est le conflit intrapsychique qui, dans la perspective néolibérale, ne peut que venir entraver la loi du marché ...

¹ B. Stiegler. *Il faut s'adapter* Gallimard, Coll. « BRF essais », Paris, 2019

Ceci serait risible si ce n'était tragique et l'APLF fait partie de ces îlots de résistance, de ces poches de pensée et de ces lieux de propositions dont nous avons aujourd'hui plus que jamais besoin.

On sait en effet le poids des trois cultures si entravantes et si disqualifiantes qui pèsent sur le développement des tout-petits :

- La culture de l'expertise, qui disqualifie les parents en leur faisant penser qu'il y a toujours quelqu'un quelque part qui sait mieux qu'eux ce qui est bon pour leur enfant
- La culture de la rapidité, qui disqualifie les rythmes propres du développement de chaque enfant
- La culture du résultat enfin, qui disqualifie les procédures qualitatives des acquisitions et des apprentissages

- Dans un monde qui n'a peut-être jamais été aussi complexe qu'il ne l'est aujourd'hui, nombre de personnes attendent pourtant des réponses simples si ce n'est simplistes !

Rappelons-nous alors la phrase célèbre d'Albert Einstein : « Il faut rendre les choses complexes aussi simples que possible mais pas plus simples que nécessaire »

- La vie est une longue patience ou peut-être une longue impatience.

Les nouvelles connaissances sur les besoins développementaux du bébé ont considérablement évolué depuis quelques décennies mais leur mise en œuvre demeure encore difficile ...

Rien ne va jamais assez vite, et ceci est d'autant plus frustrant qu'on sait mieux qu'il y a 50 ans ce qui est bon pour la croissance psychique des bébés.

Cela étant, les choses changent tout de même progressivement en dépit de toutes les difficultés contextuelles. Ce qui se passe pour John dans le film des Robertson « Le petit John va à la pouponnière » ne se passerait sans doute plus ainsi aujourd'hui, me semble-t-il.

En tout cas espérons-le et soyons optimistes (l'optimisme se décrète, il ne s'attend pas !) et il est clair que l'APLF œuvre sans relâche dans la bonne direction.

- Nous sommes aujourd'hui sortis de la période du Covid mais nous nous heurtons à une certaine morosité sociétale et politique. Nous devons donc demeurer vigilants et la mise en route du chantier d'écriture du projet associatif pour les années à venir est à mes yeux un signe de vitalité très rassérénant.
- Pour conclure, je tiens à vous préciser qu'en novembre 2024, à Montevideo où j'ai reçu le titre de Professeur Honoris causa de l'université d'Uruguay, j'ai ressenti à quel point le travail de l'APLF et l'importance de l'approche Piklérienne était connus et reconnus par nos collègues de là-bas et je vous assure que cela m'a fait extrêmement plaisir, pour moi et à travers moi pour nous tous ici.

Un grand bravo et un grand merci à toutes et à tous. Vive l'APLF !

POINTS STATUAIRES

Rapport de gestion 2024 : Rapport moral résolution 1

*Par Sylvaine GISSINGER,
Membre du Bureau et du Conseil d'Administration*

En 2024, comme au cours des années précédentes, les membres du Conseil d'Administration ont eu le souci de faire en sorte que la directrice et son équipe disposent des moyens de fonctionnement nécessaires dans les différents domaines (matériel, humain et financier) pour mettre en œuvre les actions de formation, d'information et de recherche, objets de notre association.

Au cours de l'année, le Conseil d'Administration s'est réuni 5 fois, en janvier, avril, juin, septembre et novembre, à la fois en présentiel et en visio.

Comme chaque année le secrétariat s'est montré attentif au respect des objectifs de l'association et des règles statutaires, dont la composition du CA. En raison des graves problèmes de santé d'Annie Maurel-Ollivier et de la démission de Jean-Marc Dezèque et de Jennifer Metz, nous avons eu le plaisir qu'Agota SEGUIN, petite-fille d'Emmi Pikler, nous rejoigne au CA; nous vous demanderons d'approuver sa cooptation. Par ailleurs Elise DE SAINT GUILHEM a intégré le bureau.

En ce qui concerne la **situation financière** de notre association, le bilan est légèrement négatif, en raison de la baisse des dons et d'un certain nombre de dépenses supplémentaires de personnel qui ne seront pas renouvelées en 2025.

Catherine Peyrot nous exposera la situation à la fin de l'année 2024 ; Mr Sudol, commissaire aux comptes, nous présentera son rapport annuel.

Concernant l'équipe de permanents :

- Véronique Kurtz a remplacé Louise Rogé durant son congé maternité et parental, puis a pris le relai de Patricia Bondeelle partie à la retraite fin novembre.
- Paola Kligerman, psychologue en cours de DU avec Bernard Golse, est venue renforcer l'équipe pour 3 heures par jour comme assistante
-

Les travaux des commissions et groupes de travail mis en place par le CA se sont poursuivis :

- Le projet d'**Accompagnement des professionnels en EHPAD** continue, avec la production d'un texte sur cette expérience depuis 2019 proposant des pistes de réflexion et demandant d'avoir plus accès aux professionnels afin de pouvoir effectuer un travail de fond. Il est difficile d'évaluer les effets de cette recherche-action, mais les familles sont intéressées. Une nouvelle dynamique s'est insaturée avec une équipe de direction renouvelée

- Concernant les réseaux :
 - **Le Réseau piklérien d'Etablissements d'Accueil de Jeunes Enfants** n'est pas encore lancé à ce jour, car cela représente un gros travail que l'association n'est pas encore prête à porter ...
 - **Réseau Pikler Bébés parents** : Il s'est réuni 2 fois à Lyon en 2024, les 15 juin et 14 décembre
 - La situation du **Fonds de dotation Pikler-Grivet** étant très complexe, notre CA avait demandé un complément d'exploration notarial avant d'aller plus loin, à la suite de quoi le CA a décidé de refuser ce don, estimant qu'il y avait trop de risques juridiques et financiers à l'accepter.
- 40 ans de l'APL-F
Evènement marquant de l'année, cette journée vivifiante et harmonieuse a été un succès avec 288 participants, des présentations de qualité et l'articulation avec des témoignages de structures actuelles
- Projet associatif
Un groupe de travail va être formé, comprenant 12 à 15 personnes provenant de l'équipe, des administrateurs et des formateurs, pour produire un projet associatif : feuille de route non-enfermante incluant une première partie sur l'histoire et les valeurs, et proposant des axes de travail pour les années à venir.
- Participation à la réflexion des collectifs « Pas de Bébés à la consigne » et « CEP-Enfance » (Construire Ensemble la Politique de l'Enfance)
- Livres :
 - « L'approche piklérienne en Pouponnière » est sorti en novembre 2024
 - « Mon bébé curieux, confiant et créatif », livre à destination des parents, par Régine Daireaux et Nicole Navarro, sorti début mars 2025

Au 31/12/2024 nous constatons une légère diminution du nombre d'adhérents : 337 contre 357 fin 2023. Et il y a 322 adhérents au 31 mai 2025

*Par David Porchaire
Trésorier*

**ASSEMBLEE GENERALE
RAPPORT FINANCIER
Exercice 2024**

Mesdames, Messieurs,

En ma qualité de trésorier, il me revient la responsabilité de vous présenter le rapport financier de notre association pour l'exercice 2024. Je vous propose de passer en revue, successivement, le compte de résultat et le bilan.

Je vous précise que les comptes qui vous sont présentés ont été établis selon les mêmes règles et méthodes comptables que ceux de l'exercice précédent.

I. Le compte de résultat

Le compte de résultat reflète l'activité de l'association et reprend les charges et les produits de l'exercice.

A. Les charges

Les charges d'exploitation 2024 se sont élevées à un total de 1 125 752 euros dont 821 332 euros de charges de personnels, 251 793 euros de charges externes qui correspondent au loyer, aux frais de transport et d'hébergement ainsi qu'aux honoraires.

Par rapport à l'exercice 2023, les charges d'exploitation 2024 sont en hausse de 4,48 %, principalement due aux charges salariales à hauteur de 821 332 du fait de leur augmentation liées à la préparation du départ en retraite d'une responsable de formation et à l'ajout d'une prime obligatoire dans le cadre de la CN 1966. Cette augmentation des charges ne sera pas majoritairement présente en 2025, nous aurons l'occasion de le voir en étudiant le budget 2025

B. Les produits

Les produits d'exploitation 2024 se sont élevés à un total de 1 085 159 euros dont 1 010 497 euros de ventes de formations et 3 315 euros de reprise de provisions et 43 216 € de cotisations et autres produits.

C. Les résultats

Par rapport à l'exercice 2023, les produits d'exploitation sont en baisse de 2,21%. Pour cette année une baisse de l'activité Intra qui explique majoritairement ce résultat, cette baisse est

expliquée par l'absence de certains marchés et commandes exceptionnelle en 2024, nous étudierons cela dans la présentation de l'activité.

Consécutivement, le résultat d'exploitation 2024 ressort avec un résultat négatif de 40 593 euros contre un excédent de 32405 euros en 2023.

Le résultat financier est déficitaire de -419 € en 2024 et le résultat exceptionnel, correspondant aux produits et aux pertes sur exercices antérieurs, est positif de 6 153 euros. L'exercice 2024 se solde par un déficit de -34 860 euros contre un excédent de 30 810 euros en 2023.

D. Affectation du résultat

Je vous propose d'affecter le déficit de l'exercice de -34 860 euros en intégralité au poste report à nouveau

II. Le bilan

Le bilan exprime la situation du patrimoine de l'Association, respectivement les ressources au passif et les emplois à l'actif.

A. Le passif

Le passif fait apparaître un total de ressources de 349 637 euros, se composant des fonds propres de l'Association, et des dettes.

Les fonds associatifs représentent un montant de 82 137 euros, soit 23,5% du total du passif.

Les dettes qui s'élèvent à 207 816 euros, sont constituées d'un emprunt dit Prêt Garanti par l'Etat à hauteur de 95 277 euros, de dettes à court terme envers nos fournisseurs pour 22 159€, de dettes fiscales et sociales à hauteur de 88 040 euros et de provisions pour charges correspondant à la Provision retraites de 50 671€.

B. L'actif

L'actif exprime l'utilisation faite des ressources de l'Association.

Sur un total de 349 637 euros, les immobilisations nettes représentent un montant de 2 654 euros, soit 0,64% de l'actif. Le solde de l'actif, soit 346 983 euros, constitue l'actif circulant, dont 223 324 euros de créances clients et 100 607 euros de trésorerie.

III. Analyse de gestion

A. Analyse Bilan :

Le taux d'endettement de l'association qui mesure le poids des financements extérieurs (Emprunts etc...) par rapport à ses ressources internes (fonds propres) est de 253%.

B. Analyse Résultat

Le Ratio d'activité permet de mesurer l'évolution du chiffre d'affaires (ventes de biens et prestations de service) entre 2024 et 2023 et est de -0,37%

	Le réalisé 2022	Le réalisé 2023	Le réalisé 2024
Produits d'exploitation	1 071 429	1 109 709	1 085 153
dont			
STAGES INTER	179 243	172 421	220 727
STAGES INTRA	774 139	840 087	789 770
Total Formations	953 382	1 012 508	1 010 497
DOCUMENTATION	8 522	9 937	8 111
Charges d'exploitation	1 015 355	1 077 304	1 125 752
dont			
SALAIRES & charges sociales	718 043	788 102	821 332
Résultat	54 740	30 810	-34 860

28 %

Le Budget Prévisionnel 2025

	Le réalisé 2024	BP 2024	BP 2025
Produits d'exploitation	1 085 153	1 152 550	1 076 050
dont			
STAGES INTER	220 727	194 400	220 727
STAGES INTRA	789 770	882 100	789 770
total Formations	1 010 497	1 076 500	1 010 497
DOCUMENTATION	8 111	10 000	8 111
Charges d'exploitation	1 125 752	1 135 040	1 076 050
dont			
SALAIRES & charges sociales	821 332	826 000	789 430
Résultat	-34 860	17 510	0

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

*par Mr SUDOL,
Commissaire aux Comptes*

A l'Assemblée générale de l'Association PIKLER LOCZY FRANCE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association PIKLER LOCZY FRANCE relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les

appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons procédé à l'appréciation de l'approche retenue par l'Association, concernant l'affectation aux exercices adéquats des formations s'étalant sur plusieurs exercices comptables.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 27 mai 2025

Le Commissaire aux Comptes
ACEFI CL
Philippe Sudol

Résolution 1

Après avoir entendu la lecture du rapport moral et financier, après avoir entendu la lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2024, l'Assemblée approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 à l'unanimité des présents et des représentés

Résolution 2

L'Assemblée décide d'affecter le résultat de l'exercice de -34 860 euros en intégralité au poste report à nouveau à la majorité des présents et des représentés

Résolution 3

Après avoir écouté la présentation du budget prévisionnel 2025, l'Assemblée approuve le Budget à l'unanimité des présents et des représentés

Approbation des conventions et engagements résolution 4

Résolution 4

Après lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes, l'Assemblée prend acte de la poursuite de la convention avec l'association UNION DES LOCATAIRES du 20 de la Rue Dantzig au titre de l'exercice 2025 à l'unanimité des présents et des représentés

Cotisation 2025 résolution 5

Résolution 5

Montant de la cotisation 2025 : 30 euros, voté à l'unanimité des présents et des représentés

Renouvellement : élection de nouveaux membres du Conseil d'Administration résolution 6

Résolution 6

Collège adhérents :

- élection des membres cooptés en 2024 votée à la majorité des présents et représentés : Alexandre Novo, David Porchire, Elise de Saint Guilhem
- approbation de la cooptation de Agota Seguin votée à l'unanimité des présents et des représentés

Le président : Bernard Golse

